

→ **Fiche animateur** (page 1/2)

Travail au froid

Se protéger, pour préserver sa santé, sa sécurité et sa capacité à travailler durablement

Le travail au froid est considéré comme l'un des facteurs de pénibilité, car il correspond à un environnement physique agressif pouvant avoir des effets durables sur la santé. La prévention du travail au froid s'inscrit pleinement dans une **démarche de prévention primaire**, visant à protéger les salariés et à maintenir leur capacité de travail.

Ce risque concerne de nombreux secteurs professionnels, notamment le BTP, la logistique, l'agroalimentaire, les entrepôts frigorifiques, la maintenance et toutes les activités réalisées à l'extérieur.

Les salariés peuvent être exposés à des températures inférieures à 10 °C, parfois négatives, ou à des conditions climatiques défavorables telles que le vent, l'humidité, la pluie ou la neige. Le travail en chambres froides ou zones réfrigérées en fait également partie.



Les effets du froid sur la santé et la sécurité

- ✓ Le froid peut provoquer hypothermie (température corporelle < 35 °C), engelures et troubles musculo-squelettiques.
- ✓ Les extrémités (mains, pieds, visage) sont particulièrement exposées aux engelures.
- ✓ Le froid réduit la dextérité, ralentit les réflexes et diminue la vigilance, augmentant le risque d'accidents.
- ✓ Le vent, l'humidité et l'immobilité accentuent la perte de chaleur corporelle.

Prévention du travail au froid

Mesures collectives

- ✓ Adapter l'organisation du travail pour limiter l'exposition prolongée au froid.
- ✓ Mettre à disposition des zones chauffées et prévoir des temps de récupération adaptés.
- ✓ Aménager les postes de travail pour limiter l'exposition au vent, à l'humidité et aux intempéries.

Mesures individuelles – rôle du salarié

- ✓ Porter systématiquement des vêtements chauds multicouches et des EPI adaptés : gants isolants, chaussures antidérapantes, protections de la tête et du cou.
- ✓ Être vigilant face aux premiers signes de malaise : frissons persistants, engourdissement, fatigue inhabituelle.
- ✓ Signaler toute situation dangereuse ou équipement inadapté.

Cadre réglementaire

- ✓ Il n'existe pas de température minimale légale interdisant le travail, mais la réglementation impose une température adaptée à l'activité.
- ✓ Pour le travail en extérieur, l'employeur doit protéger les salariés contre le froid, le vent et l'humidité.
- ✓ Conformément aux **articles L.4121-1 à L.4121-3 du Code du travail**, l'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs.
- ✓ Le travail au froid est considéré comme un **facteur de pénibilité**, correspondant à un environnement physique agressif.
- ✓ Cette pénibilité doit être **identifiée, évaluée et tracée dans le DUERP**, avec la mise en place de mesures de prévention adaptées.
- ✓ La prise en compte de la pénibilité permet d'adapter l'organisation du travail et de contribuer au **maintien en emploi**, notamment des salariés les plus exposés ou vulnérables.
- ✓ Après avoir alerté l'employeur, le salarié peut exercer son **droit de retrait** s'il estime être exposé à un danger grave et imminent lié au froid en l'absence de mesures adaptées.

→ **Fiche animateur** (page 2/2)

Travail au froid

Bénéfices attendus

- ✓ Réduction des accidents du travail et des pathologies liées au froid.
- ✓ Amélioration du confort thermique et de la santé des salariés.
- ✓ Maintien de la vigilance, de l'efficacité et de la qualité du travail.
- ✓ Renforcement durable de la culture de prévention dans l'entreprise.

Ressources utiles

- ✓ INRS – Travail au froid : principes de prévention : <https://www.inrs.fr/risques/froid/expositions-risques.html>
- ✓ INRS – Pénibilité au travail : ce qu'il faut retenir : <https://www.inrs.fr/demarche/penibilite/ce-qu-il-faut-retenir.html>
- ✓ Code du travail – Santé et sécurité : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006132338>